



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/53
20 janvier 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA FORCE INTÉRIMAIRE
DES NATIONS UNIES AU LIBAN**

(pour la période allant du 17 juillet 1997 au 15 janvier 1998)

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 1122 (1997) du Conseil de sécurité, en date du 29 juillet 1997, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour une nouvelle période de six mois, soit jusqu'au 31 janvier 1998. Il porte sur les faits nouveaux survenus depuis le dernier rapport, qui était daté du 16 juillet 1997 (S/1997/550 et Corr.1).

II. SITUATION DANS LA ZONE D'OPÉRATIONS

2. Au cours des six derniers mois, les hostilités se sont poursuivies entre les Forces de défense israéliennes (FDI) et les forces de facto – leurs auxiliaires libanais locaux – d'une part, et des éléments armés qui ont proclamé leur résistance à l'occupation israélienne, d'autre part. Les actes d'hostilité ont été plus nombreux que lors de la période précédente. La FINUL a recensé 249 opérations menées par des éléments armés contre les FDI/forces de facto (20 pendant la deuxième moitié de juillet, 38 en août, 51 en septembre, 37 en octobre, 48 en novembre, 39 en décembre et 16 pendant la première moitié de janvier). Ces chiffres sont considérablement plus élevés que ceux de la période précédente, pendant laquelle la FINUL avait recensé 154 opérations. Plus de 197 opérations ont par ailleurs été signalées au nord du Litani. Ces attaques ont dans leur grande majorité été menées par la Résistance islamique, aile militaire de l'organisation musulmane chiite Hezbollah. Quelques-unes ont été lancées par le mouvement chiite Amal et le mouvement Jihad islamique en a revendiqué une. Trois opérations ont été imputées à d'autres groupes, dont l'identité n'a toutefois pas été confirmée. Les éléments armés ont utilisé pour ces attaques des armes individuelles, des mortiers, des grenades à tube, des missiles antichar, des fusils sans recul, des roquettes et des engins explosifs. Ils ont tiré plus de 2 517 projectiles – obus de mortier, roquettes et missiles antichar – contre environ 1 400 pendant la période précédente. Ces attaques ont fait un certain nombre de victimes.

3. En ripostant à ces attaques ou en lançant elles-mêmes des opérations, les FDI/forces de facto ont utilisé des pièces d'artillerie, des mortiers, des

chars, des hélicoptères de combat, des avions et des engins explosifs. Les FDI ont continué à effectuer des bombardements d'artillerie à titre préventif et aussi à opérer des patrouilles bien au-delà de leurs positions avancées. Elles ont lancé deux opérations importantes au nord du Litani. Le 5 août, des forces hélicoptérées ont atterri à l'ouest de Nabatiyeh et ont fait détoner des explosifs qui ont tué des membres du Hezbollah. Dans la nuit du 4 septembre, une unité des FDI qui avait atterri sur la côte libanaise à Ansariyeh a été prise en embuscade par des éléments armés et il y a eu plusieurs victimes parmi ses membres. La FINUL a recensé plus de 10 539 tirs de pièces d'artillerie, de mortiers, de chars et de lance-missiles provenant des FDI/forces de facto pendant la période considérée. Les opérations aériennes menées par les FDI visaient toutes des objectifs situés au nord du Litani, à l'exception de deux attaques menées dans le secteur du bataillon népalais les 23 et 24 novembre. Comme précédemment, la marine israélienne a patrouillé les eaux territoriales libanaises dans le sud et a continué à imposer des restrictions aux pêcheurs locaux.

4. Le nombre des victimes civiles a considérablement augmenté, 34 civils ayant été tués, contre 9 pendant la période précédente :

a) Dans la zone d'opérations de la Force, trois civils ont été tués le 7 août près de Markabe par l'explosion d'une bombe d'accotement. Le 25 septembre, un civil a été blessé près de Beyt Yahun par des éclats provenant de roquettes tirées par des éléments armés. Le 5 octobre, une autre explosion près de Markabe a provoqué la mort de deux civils. L'incident le plus grave s'est produit le 23 novembre : huit civils ont été tués à Bayt Lif par des obus de mortier tirés par des éléments armés non identifiés. Le 5 décembre, trois civils ont été tués et un a été blessé près de Majdal Silm par l'explosion d'engins posés par les FDI/forces de facto. Des projectiles tirés par les FDI/forces de facto ont blessé un civil à Majdal Zun le 5 janvier et un autre à Al Qulaylah le 8 janvier;

b) Un certain nombre d'incidents graves survenus en dehors de la zone d'opérations ont aussi été signalés. Le 5 août, deux civils ont été tués et sept ont été blessés à Libbaya par des raids aériens israéliens, et un civil a été tué près de Kfar Houne par une bombe d'accotement. Le 7 août, un civil a été tué et cinq ont été blessés à Kfar Melki par un bombardement des FDI/forces de facto. Le 8 août, un civil a été blessé à Qiryat Shemona (Israël) par une roquette tirée à partir du Liban par des éléments non identifiés. Le 18 août, l'explosion d'une bombe d'accotement près de Kfar Houne a tué deux civils qui étaient parents d'un membre des forces de facto. En représailles, ces forces ont bombardé Saïda, tuant huit civils et en blessant 40. À la suite de cet incident, des éléments armés ont tiré à la roquette dans la région de Jezzine, tuant un civil et en blessant deux. Le lendemain, la Résistance islamique a tiré plus de 50 roquettes en direction du nord d'Israël, dont deux ont blessé chacune un civil, l'une près de Marajayoun et l'autre près de Qiryat Shemona. Le 20 août, des avions israéliens ont attaqué plusieurs objectifs au Liban, blessant au moins quatre civils dans l'ouest de la vallée de la Bekaa. Le même jour, un civil a été tué dans la région de Jezzine par l'explosion d'une bombe d'accotement. Le 5 septembre, un civil a été pris dans un échange de feux et tué au cours d'un raid israélien contre Ansariyeh (voir le paragraphe 3 ci-dessus). Le 12 septembre, un civil et six soldats libanais ont été tués près

de Sejour lors d'une attaque des FDI menée en hélicoptère contre des positions de l'armée libanaise. Le 8 novembre, un civil a été blessé près de Nabatiyeh par l'explosion de bombes d'accotement posées par les FDI/forces de facto. D'autres cas de civils blessés par des tirs provenant d'éléments armés et des FDI/forces de facto ont été signalés.

5. La FINUL a continué à chercher à circonscrire le conflit et à protéger la population. Utilisant son réseau de points de contrôle et de postes d'observation, son programme actif de patrouilles ainsi que des contacts permanents avec les parties, elle a fait tout ce qu'elle pouvait pour éviter que sa zone d'opérations ne soit utilisée pour des actes d'hostilité et pour désamorcer les incidents risquant de dégénérer. Elle s'est aussi déployée en fonction des besoins de façon à protéger dans une certaine mesure les villages et les cultivateurs travaillant dans les champs.

6. Comme indiqué dans le rapport soumis au mois de juillet (S/1996/575, par. 23), la FINUL a obtenu des FDI qu'elles s'engagent à respecter une zone de sécurité autour des positions de la FINUL et elle a obtenu de la Résistance islamique l'assurance que celle-ci ne mènerait pas d'opérations à proximité des positions de la FINUL. Pendant la période considérée, les deux parties ont dans l'ensemble continué à faire preuve de retenue, mais la FINUL a néanmoins recensé au total 73 cas de tirs sur ses positions ou à proximité ou sur des membres de la Force (41 provenaient des FDI, 26 d'éléments armés et 6 d'éléments non identifiés). La FINUL a dans chaque cas élevé immédiatement des protestations auprès des autorités concernées. Il est aussi arrivé que des éléments armés mènent des opérations à proximité des positions de l'ONU et la FINUL a élevé des protestations auprès de l'armée libanaise.

7. Dans la nuit du 8 décembre, des inconnus ont fait exploser des engins sur un chantier de construction d'une position de l'ONU près de Bayt Lif. Un bâtiment destiné à servir de logements a été détruit et un autre bâtiment ainsi que du matériel ont été endommagés. La FINUL a saisi de la question les autorités libanaises. D'autres actes d'hostilité ont été commis par des éléments armés contre le personnel de l'ONU. Les 5 et 9 janvier, des membres locaux du Hezbollah ont menacé des onusiens de leurs armes et le 6 janvier, ils ont tiré contre un véhicule de l'ONU. La FINUL a élevé des protestations vigoureuses et a reçu l'assurance que de tels incidents ne se reproduiraient pas.

8. Pendant la période considérée, le groupe d'observation créé en vertu de l'accord du 26 avril 1996 a tenu 12 réunions au quartier général de la FINUL pour examiner des plaintes formulées par Israël et le Liban. La FINUL a fourni des locaux pour ces réunions et a mis des moyens de transport à la disposition des membres du Groupe.

9. Dans la zone qu'il contrôle, Israël a continué à maintenir une administration civile et des services de sécurité. L'infrastructure de la zone (routes, approvisionnement en électricité et en eau, bâtiments publics) a été encore améliorée, grâce essentiellement à une aide offerte par le Gouvernement libanais. Toutefois, la zone reste économiquement dépendante d'Israël, plus de 2 000 de ses habitants allant chaque jour travailler dans ce pays. Les FDI/forces de facto ont de temps à autre mené des opérations de recherche des

villages de la zone contrôlée par Israël et ont procédé à plusieurs arrestations. À diverses reprises, les FDI/forces de facto et leur système de sécurité ont imposé des restrictions aux déplacements des habitants de la zone.

10. Dans sa zone d'opérations, la FINUL a continué à venir en aide à la population civile de diverses façons : elle a fourni des soins médicaux, évacué les blessés, surveillé des récoltes, distribué des vêtements, des couvertures et des vivres, effectué des travaux de construction et distribué du matériel pédagogique et des équipements à des écoles qui en manquaient. En outre, des ressources provenant de pays fournissant des contingents ont permis d'exécuter des projets de distribution d'eau, de fournir du matériel ou des services à des écoles et des orphelinats et de distribuer des fournitures à des services sociaux et à des personnes dans le besoin. Les centres médicaux et équipes mobiles médicales de la FINUL ont dispensé des soins à 5 200 civils en moyenne par mois et un service de soins dentaires a permis de traiter environ 160 cas par mois. Par ailleurs, la FINUL a aidé le Gouvernement libanais à transporter et distribuer des fournitures à des villages de la zone contrôlée par Israël lorsque ces villages connaissaient des difficultés économiques dues aux restrictions imposées par les FDI et les forces de facto. Pendant toute la période considérée, la FINUL a coopéré étroitement pour tout ce qui touche aux questions humanitaires avec les autorités libanaises, les organismes des Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge et les autres organisations et institutions opérant au Liban. Elle a continué comme par le passé à neutraliser les engins non explosés se trouvant dans la zone d'opérations. Au total, 101 explosions contrôlées ont ainsi été effectuées.

III. QUESTIONS D'ORGANISATION

11. Au 31 décembre 1997, la FINUL était composée de 4 468 militaires des pays suivants : Fidji (585), Finlande (492), France (247), Ghana (649), Irlande (608), Italie (46), Népal (596), Norvège (614) et Pologne (631). Elle a bénéficié du concours de 55 observateurs militaires de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve. En outre, elle a employé 455 civils, dont 122 recrutés sur le plan international et 333 localement. On peut voir le déploiement de la FINUL sur la carte jointe ci-après. Le général de division Jioji Konousi Konrote a pris le commandement de la Force, succédant au général Stanislaw F. Wozniak qui a terminé son tour de service le 30 septembre 1997.

12. J'ai le regret de faire savoir que sept soldats ont trouvé la mort. Le 6 août, un soldat irlandais et quatre soldats italiens ont été tués lorsqu'un hélicoptère s'est écrasé lors d'une manoeuvre de routine. Un soldat finlandais a été tué dans un accident de la circulation et un soldat fidjien est mort de causes naturelles. Depuis la création de la FINUL, 218 de ses membres sont morts : 76 par balle ou explosion de bombe, 90 à la suite d'accidents et 52 d'autres causes. Un total de 331 d'entre eux ont été blessés par balle ou par suite de l'explosion de mines ou de bombes.

13. Le problème des loyers dus par le Gouvernement libanais aux propriétaires des terrains et locaux utilisés par la FINUL n'est toujours pas réglé. Les propriétaires n'ont pas tous été payés et leur liste, établie par les autorités libanaises, continue à soulever des controverses. Certains ont demandé que la

FINUL libère leurs terrains ou locaux. Pour des raisons d'ordre opérationnel, pratique et budgétaire, on ne peut envisager de donner suite qu'à quelques-unes de ces demandes.

14. La FINUL est restée en contact étroit avec les autorités libanaises au sujet de questions d'intérêt mutuel. Ces autorités ont apporté une aide précieuse pour la rotation des troupes et les activités logistiques à Beyrouth. L'armée libanaise a aidé à éviter des affrontements avec des éléments armés. Elle a également fourni des moyens de logement à certains contingents de la FINUL qui étaient en permission au Liban. La Force a continué de coopérer avec la gendarmerie libanaise pour les questions qui ont trait au maintien de l'ordre.

IV. ASPECTS FINANCIERS

15. Par sa résolution 51/233 du 13 juin 1997, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir, pour inscription au Compte spécial de la FINUL, un crédit d'un montant brut de 124 969 700 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, sur la base d'un effectif moyen de 4 513 soldats et de la poursuite de ses responsabilités actuelles. La mise en recouvrement de ce montant, qui équivaut à un montant brut d'environ 10,4 millions de dollars par mois, est subordonnée à la décision du Conseil de sécurité de proroger le mandat de la Force au-delà du 31 janvier 1998.

16. Au 31 décembre 1997, les contributions non acquittées au Compte spécial de la FINUL se montaient à 111 071 748 dollars. À la même date, le total des contributions non acquittées à l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à 1,6 milliard de dollars.

V. OBSERVATIONS

17. Au cours des six derniers mois, la situation dans le sud du Liban est restée précaire et gravement préoccupante. Les hostilités se sont intensifiées, et l'augmentation du nombre de civils tués ou blessés est particulièrement inquiétante. Le harcèlement subi par le personnel des Nations Unies me préoccupe également.

18. Le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies a exposé la position de son gouvernement dans une lettre qu'il m'a adressée le 6 janvier 1998 (S/1998/7). Il m'a fait savoir dans la même lettre que son gouvernement avait demandé au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la FINUL pour une nouvelle période de six mois.

19. Le Gouvernement israélien a fait officieusement savoir au Secrétariat que sa position avait été exprimée dans une interview donnée par le Ministre de la défense, Yitzhak Mordechai, à la revue hebdomadaire Al-Watan al-Arabi, qui avait été publiée au début janvier. Il y disait qu'Israël était prêt à appliquer la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité sous certaines conditions.

20. La FINUL a continué de s'efforcer de limiter le conflit et de tenir les habitants à l'abri des combats. Bien qu'elle ait été empêchée de s'acquitter du mandat qui lui est confié aux termes de la résolution 425 (1978), la

contribution qu'elle offre à la stabilité dans la région et la protection qu'elle est en mesure d'assurer à la population restent importantes. Je recommande donc au Conseil de sécurité d'accepter la demande du Gouvernement libanais et de proroger le mandat de la FINUL pour une nouvelle période de six mois, soit jusqu'au 31 juillet 1998.

21. Je dois une fois de plus appeler l'attention sur le fait que les fonds disponibles pour financer la Force demeurent nettement insuffisants. Les contributions non acquittées s'élèvent actuellement à environ 111 millions de dollars. Ce montant représente les sommes dues aux États Membres qui fournissent des contingents à la Force. Je demande instamment à tous les États Membres d'acquitter ponctuellement et intégralement leur contribution et de régler tous leurs arriérés. Je voudrais aussi remercier les gouvernements qui fournissent des contingents à la Force, en particulier ceux des pays en développement, de la compréhension et de la patience dont ils font preuve dans des circonstances difficiles.

22. Enfin, je tiens à rendre hommage au général Jioji Konousi Konrote et à son prédécesseur, le général Stanislaw F. Wozniak, ainsi qu'à tous ceux, hommes et femmes, placés sous leur commandement, pour la manière dont ils s'acquittent de leur mission difficile et souvent dangereuse. Leur discipline et leur courage sont remarquables et font honneur à eux-mêmes, à leur pays et à l'Organisation des Nations Unies.

CARTE

/...

